

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 06<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2010, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Jacques Gévry, les conseillères mesdames Annie Demers, Claire Ouellette, Suzanne Beaudin Hélène Cummings et les conseillers messieurs, Jean-Pierre Monette, Marc Perras formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gévry

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

### **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2010**

#### **1. ADMINISTRATION**

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1 mars 2010
- .4 Acceptation des comptes
- .5 Présentation du rapport financier
- .6 Affectation du surplus budgétaire 2009
- .7 Adoption de la politique municipale relative aux demandes de soutien financier ou technique formulées par divers organismes du milieu
- .8 Résultat de l'appel d'offres pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux – saison 2010
- .9 Résultat de l'appel d'offres pour l'entretien de l'hôtel de ville et de la bibliothèque
- .10 Remplacement d'équipement informatique
- .11 Simultanéité des élections municipales et scolaires
- .12 Information et questions se rapportant à l'administration

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- .1 Engagement au poste de premier répondant
- .2 Engagement au poste de premier répondant
- .3 Engagement au poste de premier répondant
- .4 Engagement au poste de premier répondant
- .5 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

### **3. TRANSPORTS**

- .1 Résultat de l'ouverture des appels d'offres béton bitumineux 2010 et décret des travaux
- .2 Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier de la Municipalité de La Minerve 2010
- .3 Engagement du conseil vis-à-vis les tarifications de secteur
- .4 Travaux d'excavation sur des terrains privés.
- .5 Information et questions se rapportant aux transports

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- .1 Protocole d'entente déterminant les modalités régissant l'octroi par la MRC des Laurentides d'un accès VPN à Automation RL Inc. au réseau interne de la Municipalité
- .2 Demande de certificat d'autorisation pour les travaux d'aménagement de la source des Fondateurs
- .3 Captage d'eau souterraine sur le territoire de La Minerve
- .4 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- .1 Avis de motion pour le projet de Règlement numéro 548 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du pourcentage d'occupation au sol et des zones permettant l'usage U5
- .2 Demande de dérogation mineure pour le 176, chemin Despres, sur le lot 26B-ptie, rang 12, Canton de La Minerve
- .3 Demande de dérogation mineure pour le 96, chemin du Lac-à-la-Truite, sur les lots 8A-3 et 8A-4, rang 05, Canton de La Minerve
- .4 Demande de dérogation mineure pour le 22, rue Bellefleur, sur le lot 12-ptie, rang 05, Canton de La Minerve
- .5 Demande de dérogation mineure pour le 257, chemin Vetter, sur le lot 49-ptie, rang 12, Canton de la Minerve
- .6 Nomination d'un président au Comité Consultatif d'Urbanisme
- .7 Nomination d'un vice-président au Comité Consultatif d'Urbanisme
- .8 Acceptation de l'entente intervenue dans le dossier du 5 chemin Allard
- .9 Mandater Me Carole St-Jean, de la firme Godard Bélisle St-Jean et Associés, dans le dossier du 282 chemin Isaac-Grégoire sud.
- .10 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- .1 Engagement des préposées au bureau de l'accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au bureau d'information touristique de La Minerve

- .2 Choix d'un nom pour le parc de la rue des Fondateurs
- .3 Nomination des finalistes pour le concours du bénévole de l'année
- .4 Appui à la démarche régionale de gestion du cerf de Virginie
- .5 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

**7. VARIA**

Prochaine séance régulière du Conseil le mardi le 3 mai 2010 à 20 heures.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. ADMINISTRATION**

**2010.04.59 (1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 6 avril 2010 soit ouverte.

ADOPTÉE

**2010.04.60 (1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
 APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2010.04.61 (1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
 APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2010.04.62  
(1.4)

**ACCEPTATION DES COMPTES**

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

<b>Administration générale</b>	<b>62 699.47</b>
<b>Sécurité publique</b>	<b>10 293.77</b>
<b>Voirie municipale</b>	<b>29 624.99</b>
<b>Hygiène du milieu</b>	<b>54 772.18</b>
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	<b>7 324.37</b>
<b>Loisirs &amp; Culture</b>	<b>28 652.79</b>
<b>Immobilisation</b>	<b>4 710.73</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>198 078.30</b>

soient acceptés et payés.

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
APTR	90.00	-	24993
Balayeuse	500.00	-	25038
Bell Canada	705.12	-	24972
Bell Mobilité	72.70	-	24973
BuroPlus Martin	293.14	-	24999
C.A.R.R.A	1 700.00	-	25001
Entretien bureau	280.00	-	25037
Entretien bureau	50.00	-	25039
Entretien bureau	20.00	-	24998
Entretien salle communautaire	50.00	-	25012
Équipements de bureau Robert Légaré	161.30	-	25006
FQM	204.75	-	25007
Gévry, Jacques	64.32	-	25009
Godard Bélisle St-Jean & Associés	738.27	-	25011
Hydro Québec	378.96	-	24974
Laurentides extermination (2008) inc.	36.12	-	25018
Laurin Geneviève Me	455.45	-	25017
L'information du Nord	67.64	-	25015
Marché Bruneau	46.98	-	25019
Mobilonde inc.	18.06	-	25023
MRC des Laurentides	55 677.00	-	25024
Petite caisse	77.42	-	25025
PG Solutions	249.45	-	25026
Protectron	661.00	-	25032
Remboursement vêtements	62.07	-	25037
Séguin, André	39.72	-	24968
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>62 699.47</b>		
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
Accès communications	738.20	-	24991

APTR	90.00	-	24993
Aréo-feu	1 334.05	-	24992
Bell Canada	171.96	-	24972
Bell Mobilité	230.13	-	24957
Garage André Laramée enr.	329.59	-	25008
Hydro Québec	237.12	-	24974
L'information du Nord	38.58	-	25015
Marché Bruneau	153.01	-	25019
MRC des Laurentides	2 355.00	-	25024
Pièces d'auto Rivière Rouge	816.58	-	25028
Remboursement kilomètrage	266.28	-	24966
Serrurerie Saint-Jovite inc.	81.27	-	25040
SCA des fermes du Nord	471.98	-	25041
Sonic	46.02	-	24975
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>7 359.77</b>		
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)</b>			
Salaire pompiers	2 430.00	-	salaire
Salaire premiers répondants	504.00	-	salaire
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)</b>	<b>2 934.00</b>		
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>			
Automobile Boileau Ltée	396.97	-	24994
Banque HSBC Canada	4 417.49	-	retrait direct
Bell Canada	199.74	-	24972
Bell Mobilité	155.79	-	24957
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	135.45	-	25000
Denis Gauvin inc.	235.92	-	25003
Desrosiers Ford	1 015.88	-	25004
Entreprises Jofi enr.	36.94	-	25005
Garage André Laramée enr.	663.71	-	25008
Godard Bélisle St-Jean & Associés	647.84	-	25011
Hydro Québec	479.42	-	24974
L'information du Nord	196.25	-	25015
Machine à eau	134.32	-	25010
Marché Bruneau	37.90	-	25019
Matériaux SMB inc.	495.76	-	25020
Médias Transcontinental	56.44	-	25021
Mobilonde inc.	234.78	-	25023
MRC des Laurentides	1 442.00	-	25024
Pièces d'équipement Bergor	2 104.56	-	25029
Pièces d'auto Rivière Rouge	5 150.21	-	25028
Point à la ligne	577.50	-	25031
Protectron	681.31	-	25032
Publications Québec	30.02	-	25033
Québec linge	625.00	-	25034
Remboursement vêtements	561.70	-	24955

Robitaille équipement inc.	652.42	-	25036
Salaire CSST	211.66	-	24965
SCA des fermes du Nord	7 135.58	-	25041
Sonic	576.77	-	24975
Wurth Canada Limitée	335.66	-	25042
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>29 624.99</b>		
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Bell Canada	141.16	-	24972
Bell Mobilité	100.03	-	24957
Biofilia	893.97	-	24996
Bio-Services	95.37	-	24997
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	175.95	-	25000
FQM	23.98	-	25007
Hydro Québec	132.86	-	24958
Hydro Québec	229.35	-	24974
Hydro Québec	132.86	-	25014
Matériaux SMB inc.	43.35	-	25020
Mobilonde inc.	18.06	-	25023
MRC des Laurentides	48 288.00	-	25024
MRC des Laurentides	4 182.00	-	25024
Remboursement kilomètre	9.82	-	24956
Remboursement kilomètre	138.60	-	24953
Remboursement kilomètre	105.00	-	24967
Remboursement kilomètre	24.74	-	24969
Wurth Canada Limitée	37.08	-	25042
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>54 772.18</b>		
<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>			
Bio-Services	95.34	-	24997
CCU du 3 mars 2010	120.00	-	25043-44-45 46-47-48
COMBEQ	671.61	-	24888
Godard Bélisle St-Jean & Associés	434.85	-	25011
L'information du Nord	260.56	-	25015
MRC des Laurentides	5 410.00	-	25024
Remboursement kilomètre	10.20	-	24969
Remboursement kilomètre	9.54	-	24956
Remboursement kilomètre & vêtements	158.30	-	24971
Remboursement kilomètre	69.97	-	24954
Remboursement kilomètre	84.00	-	24970
<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>	<b>7 324.37</b>		
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Bell Canada	78.19	-	24972
Bibliothèque La Minerve	3 000.00	-	24995

Centre électronique St-Jovite	523.28	-	25002
Entretien bibliothèque	25.00	-	25039
Entretien bibliothèque	100.00	-	25037
Entretien salle communautaire	150.00	-	25012
Groupe Rousseau Lefebvre	20 881.88	-	25013
Hydro Québec	103.89	-	
Hydro Québec	785.37	-	24974
Lachance Carol entrepreneur électricien	219.70	-	25016
L'information du Nord	196.25	-	25015
Laurentides extermination (2008) inc.	45.15	-	25018
Matériaux SMB inc.	21.34	-	25020
Miller propane	347.74	-	25022
MRC des Laurentides	2 175.00	-	25024
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>28 652.79</b>		
<b>IMMOBILISATION</b>			
Plomberie Brébeuf inc.	115.58	-	25030
Rénovation Franc Nord	4 595.15	-	25035
<b>IMMOBILISATION</b>	<b>4 710.73</b>		

ADOPTÉE

2010.04.63  
(1.5)

## PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu d'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2009, tel que présenté par monsieur Patrice Forget de la Firme Amyot Gélinas ca, et déposé par le directeur général selon l'article 176.1 et l'article 966.3 du code municipal.

	2009	2009	2008
	Budget	Réalisations \$	Réalisations \$
<b>Revenus</b>			
Taxes	2 537 508	2 566 459	2 451 244
Paiements tenant lieu de taxes	89 767	90 272	89 944
Transferts	408 577	625 534	427 967
Services rendus	8 752	104 275	73 407
Imposition de droits	103 624	82 067	105 054
Amendes et pénalités	1275	3 000	2 300
Intérêts	30000	24 402	44 345
<b>Autres revenus</b>		7 669	19 530
	<b>3 179 503</b>	<b>3 503 678</b>	<b>3 213 791</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Administration générale	659 503	586 762	549 782
Sécurité publique	429 032	385 806	393 293
Transport	1 065 633	1 078 931	940 953

Hygiène du milieu	229 834	209 247	222 186
Aménagement, urbanisme et développement	190 301	162 058	150 372
Loisirs et culture	133 285	144 425	156 678
Frais de financement	90 888	104 435	69 472
	<b>2 798 476</b>	<b>2 671 664</b>	<b>2 482 736</b>
Remboursement de la dette à long terme	170 244	111 242	135 540
<b>Affectations</b>	210 783		
Activités d'investissement		39 743	135 365
Surplus (déficit) accumulé non affecté		(68 295)	(16 182)
Surplus accumulé affecté			17 480
<b>Réserve financière et Fonds réservés</b>		71 014	78 668
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>		<b>678 310</b>	<b>380 184</b>

ADOPTÉE.

**2010.04.64**  
**(1.6)**

**AFFECTATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2009**

Considérant le surplus budgétaire de l'exercice financier 2009, est de 678 310 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'affecter le surplus budgétaire de l'exercice financier 2009, un montant de 240 702 \$ selon la liste jointe :

- Service de vidanges 66 389 \$
- Aqueduc (1 830 \$, 2 233 \$ et 14 250 \$) 18 313 \$
- Traitement de surface double 156 000 \$

La différence de 437 608 \$ demeure au surplus.

ADOPTÉE

**2010.04.65**  
**(1.7)**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE RELATIVE AUX DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER OU TECHNIQUE FORMULÉES PAR DIVERS ORGANISMES DU MILIEU**

CONSIDÉRANT que le Conseil est régulièrement sollicité pour participer de façon financière ou autre à différents organismes;

CONSIDÉRANT que ce Conseil désire encadrer de façon claire la réponse de la Municipalité à ces différentes demandes;

ATTENDU que ce Conseil désire maintenir et développer un réseau d'organismes pouvant offrir des services et des activités à sa population.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique municipale relative aux demandes de soutien financier ou technique formulées par divers organismes du milieu, version de février 2010, telle que présenté aux membres du conseil.

Et que cette politique soit disponible gratuitement sur demande au bureau municipal.

ADOPTÉE

**2010.04.66  
(1.8)**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LA  
TONTE DES GAZONS DES TERRAINS MUNICIPAUX – SAISON 2010**

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 23 mars 2010, 15:00 heures, quatre (4) soumissions ont été reçues :

-Robert Bellefleur	3 500 \$ sans taxes
-Riel Demers	7 000 \$ sans taxes
-Luc Gagnon	5 950 \$ sans taxes
-Yves Gévry	5 500 \$ sans taxes

Considérant que monsieur Robert Bellefleur est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de monsieur Robert Bellefleur pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux pour la saison 2010, au montant de 3500 \$, non taxable selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE.

**2010.04.67  
(1.9)**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DE L'HÔTEL  
DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 30 mars 2010, 16:00 heures, trois (3) soumissions ont été reçues :

- Jessica Durand	100 \$ / semaine
- Christian Dorais	72 \$ / semaine
- Robert Bellefleur	75 \$ / semaine

Considérant que monsieur Christian Dorais est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de monsieur Christian Dorais pour l'entretien de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, au montant de 72 \$ par semaine, non taxable, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE.

**2010.04.68**  
**(1.10)**

### **REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Considérant les offres reçues :

DL solutions informatiques inc.	5 015.76 \$ plus les taxes applicables
PG Govern	5 040.00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de DL Solutions informatiques inc. pour remplacer quatre postes de travail au montant total de 5 015.76 \$ plus les taxes applicables.

Et d'affecter le surplus de l'année 2009 pour le paiement de ce montant.

ADOPTÉE

**2010.04.69**  
**(1.11)**

### **SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que

soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE' IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

Et de demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

Et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Monsieur Sylvain Pagé député de la circonscription

Labelle à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

**(1.12) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2010.04.70 (2.1) ENGAGEMENT AU POSTE DE PREMIER RÉPONDANT**

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des premiers répondants additionnels ;

Considérant l'intérêt démontré par madame Martine Giroux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil nomme madame Martine Giroux à titre de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

**2010.04.71 (2.2) ENGAGEMENT AU POSTE DE PREMIER RÉPONDANT**

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des premiers répondants additionnels ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Yvon Raymond ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil nomme monsieur Yvon Raymond à titre de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

**2010.04.72**  
**(2.3)**

**ENGAGEMENT AU POSTE DE PREMIER RÉPONDANT**

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des premiers répondants additionnels ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Sébastien Castonguay ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil nomme monsieur Sébastien Castonguay à titre de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

**2010.04.73**  
**(2.4)**

**ENGAGEMENT AU POSTE DE PREMIER RÉPONDANT**

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des premiers répondants additionnels ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Riel Demers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil nomme monsieur Riel Demers à titre de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

**(2.5)**

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**3. TRANSPORTS**

**2010.04.74**  
**(3.1)**

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES APPELS D'OFFRES BÉTON  
BITUMINEUX 2010 ET DÉCRET DES TRAVAUX**

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 30 mars 2010, 14:00 heures, deux (2) soumissions ont été reçues :

- Asphalte Desjardins inc. 438 011.44 \$ taxes incluses
- ABC Rive Nord 375 596.30 \$ taxes incluses

Considérant que ABC Rive Nord est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de ABC Rive Nord pour du béton bitumineux , pour l'année 2010, au montant de 375 596.30 \$, taxes incluses, selon l'appel d'offres et de décréter les travaux de pavages sur les chemins des Fondateurs, des Grandes-Côtes et des Pionniers tels que décrits au cahier des charges.

Et que les montants suivant soient utilisés pour pouvoir aux dépenses reliées à ces travaux :

Surplus budgétaire 2009	124 037 \$ (asphalte du budget de 2009)
Budget 2010	126 505 \$
Surplus budgétaire 2009	tout montants excédentaires

ADOPTÉE.

**2010.04.75**  
**(3.2)**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE 2010**

Considérant l'importance de la Municipalité de La Minerve d'entreprendre des travaux de réfection et de pavage sur le chemin des Fondateurs, à cause de la sécurité des utilisateurs;

Considérant que la Municipalité ne possède pas les fonds nécessaires à ses réalisations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu que le conseil de la Municipalité de La Minerve demande une aide financière de 30 000 \$ au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, pour le pavage du chemin des Fondateurs.

ADOPTÉE.

**2010.04.76**  
**(3.3)**

**ENGAGEMENT DU CONSEIL VIS-À-VIS DES TARIFICATIONS DE SECTEUR**

Considérant que le conseil a adopté un mode de financement clair pour le pavage des chemins de la Municipalité par sa résolution 2008.12.286;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les orientations du conseil quant au financement de l'entretien de l'ensemble du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que les coûts à défrayer pour l'entretien des chemins à la charge de la Municipalité de La Minerve seront défrayés par l'ensemble des contribuables. Ceci incluant tous les frais connexes pouvant être associés aux travaux routiers en excluant le pavage des chemins qui ne sont pas villageois ou inter municipaux.

ADOPTÉE

**2010.04.77**  
**3.4**

### **TRAVAUX D'EXCAVATION SUR DES TERRAINS PRIVÉS**

Considérant que les entrées d'eau pour les propriétés possédant les numéros civiques 158 et 162 du chemin des Fondateurs sont placées sur une partie du réseau d'aqueduc qui sera désaffecté;

Considérant que le mandat pour le réaménagement du réseau d'aqueduc a été confié à 9088-9569 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité réalise à ses frais les travaux nécessaires pour replacer les entrées d'eau des propriétés portant les numéros civiques 158 et 162 du chemin des Fondateurs.

Et que ces travaux soient faits par la compagnie 9088-9569 Québec inc. au taux de 125\$/mètre linéaire.

Et d'affecter le surplus de l'année 2009 pour un montant maximum de 11 000 \$ afin de défrayer le coût des travaux.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes à intervenir avec les propriétaires concernés.

ADOPTÉE

### **(3.5) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2010.04.78**  
**(4.1)**

### **PROTOCOLE D'ENTENTE DÉTERMINANT LES MODALITÉS RÉGISSANT L'OCTROI PAR LA MRC DES LAURENTIDES D'UN ACCÈS VPN À AUTOMATION RL INC. AU RÉSEAU INTERNE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que le système informatique de contrôle de la nouvelle station de pompage nécessite une connexion Internet;

Considérant qu'une telle connexion doit faire l'objet d'un protocole d'entente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS**

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'entente déterminant les modalités régissant l'octroi par la MRC des Laurentides d'un accès VPN à Automation RL Inc. au réseau interne de la Municipalité tel que proposé par la MRC.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le dit protocole.

ADOPTÉE

**2010.04.79  
(4.2)**

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE LA SOURCE DES FONDATEURS**

Considérant que les travaux d'aménagement de la source des Fondateurs seront réalisés à l'intérieur et en bordure d'un milieu humide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité fasse une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs et auprès du Ministère des ressources naturelles et de la faune.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité l'ensemble des documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉE

**2010.04.80  
(4.3)**

**CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MINERVE**

Considérant qu'il y a actuellement des forages de puits qui sont réalisés sur le territoire de La Minerve;

Considérant les inquiétudes et les interrogations de la population sur les impacts environnementaux que pourraient avoir un tel projet;

Considérant le manque d'information en relation avec ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE  
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Mme Line Beauchamp, ministre de l'Environnement du Québec, de fournir à la Municipalité toutes les informations et l'aide nécessaire de la part des fonctionnaires du ministère afin que le conseil puisse prendre une décision éclairée quant à sa position vis-à-vis le captage d'eau souterraine à des fins commerciales sur son territoire.

ADOPTÉE

**(4.4) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**(5.1) AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 548 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 380 ET SES AMENDEMENTS AU NIVEAU DU POURCENTAGE D'OCCUPATION AU SOL ET DES ZONES PERMETTANT L'USAGE U5**

Le maire, monsieur Jacques Gévry, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 548 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du pourcentage d'occupation au sol et des zones permettant l'usage U5.

**2010.04.81 (5.2) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 176, CHEMIN DESPRES, SUR LE LOT 26B-PTIE, RANG 12, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 176, chemin Despres, sur le lot 26B-ptie, rang 12, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment secondaire de 1,88 m x 1,22 m à 10 de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉE.

**2010.04.82  
(5.3)**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 96, CHEMIN DU LAC-À-LA-TRUITE, SUR LES LOTS 8A-3 ET 8A-4, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 96, chemin du Lac-à-la-Truite, sur les lot 8A-3 et 8A-4, rang 05, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT que la remise est à 2,64 m de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de déplacer la remise à une distance minimale de 3 m de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation de la remise à 2,64 m de la ligne avant. La remise devra donc être déplacée à un minimum de 3 m de la ligne avant et un certificat de localisation devra être remis à la Municipalité pour confirmer que le déplacement de ladite remise a été effectué.

ADOPTÉE.

**2010.04.83  
(5.4)**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 22, RUE BELLEFLEUR, SUR LE LOT 12-PTIE, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 22, rue Bellefleur, sur le lot 12-ptie, rang 05, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal à l'exception de la galerie se situe à l'extérieur de la bande de protection riveraine prescrite de 15 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour ériger des fondations sous la galerie qui se situe à l'intérieur de la bande de

protection riveraine. Les fondations ne devront en aucun cas empiéter dans la bande de protection riveraine prescrite de 15 mètres.

ADOPTÉE.

**2010.04.84  
(5.5)**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 257, CHEMIN VETTER, SUR LE LOT 49-PTIE, RANG 12, CANTON DE LA MINERVE**

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 257, chemin Vetter, sur le lot 49-ptie, rang 12, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'une terrasse de 5.5 m x 2.2 m dans la marge arrière et de 4 m x 1 m dans la marge latérale gauche. L'implantation du bâtiment se situe à 10 et 13 m de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉE.

**2010.04.85  
(5.6)**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 383, le Conseil doit nommer à chaque année un président pour le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu l'unanimité des conseillers de nommer madame Marie-Lise Langevin au poste de présidente du comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2010.

ADOPTÉE.

**2010.04.86  
(5.7)**

**NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 383, le Conseil doit nommer à chaque année un vice-président pour le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant les recommandations faites par le Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Barbara Duncan au poste de vice-présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2010.

ADOPTÉE.

**2010.04.87  
(5.8)**

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE DOSSIER DU  
5 CHEMIN ALLARD**

Considérant les procédures légales entreprises par la Municipalité de La Minerve contre madame Jacalyn Wriqth pour cession d'usage;

Considérant que la Municipalité de La Minerve et madame Jacalyn Wriqth en sont venus à une entente pour la cessation d'usage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité et madame Jacalyn Wriqth dont les termes sont inclus dans l'acquiescement de jugement signé par madame Jacalyn Wriqth.

Madame Claire Ouellette fait la lecture complète de l'acquiescement de jugement signé par madame Wright :

« Je, soussignée, Jacalyn Wright, consens à ce que jugement intervienne comme suit sur la requête introductive d'instance de la demanderesse pour la cessation d'un usage :

ORDONNE à la défenderesse d'enlever et de se départir, dans les trente (30) jours du prononcé du jugement à intervenir sur la présente requête, de tous les animaux gardés sur son emplacement dont la désignation est plus amplement décrite ci-dessous, soit plus particulièrement les animaux suivants :

- Boucs
- Moutons
- Poules
- Lapins
- Chèvres
- Canards
- Chevaux

INTERDIT à la défenderesse de garder ou d'élever des boucs, moutons, poules, lapins, chèvres, canards et chevaux et tout autre animal autre que le chat et le chien domestique sur l'emplacement dont elle est propriétaire et dont la désignation technique est plus amplement décrite ci-dessous;

À DÉFAUT par la défenderesse d'enlever et de se départir desdits animaux dans le délai imparti, AUTORISE la Municipalité demanderesse à enlever et à se départir desdits animaux aux frais de la défenderesse;

ORDONNE à la défenderesse, dans les trente (30) jours du prononcé du jugement à intervenir sur la présente requête, d'enlever tout amas de fumier stocké sur l'emplacement dont elle est propriétaire et dont la désignation technique est plus amplement décrite ci-dessous;

INTERDIT à la défenderesse de stocker des amas de fumier sur l'emplacement dont elle est propriétaire et dont la désignation technique est plus amplement décrite ci-dessous;

À DÉFAUT par la défenderesse d'enlever tous les amas de fumier dans le délai imparti, AUTORISE la Municipalité demanderesse à enlever tout amas de fumier aux frais de la défenderesse;

DÉCLARE que le coût d'enlèvement et/ou des travaux effectués par la demanderesse constitue sur l'immeuble ci-après décrit une créance prioritaire au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5<sup>e</sup> de l'article 2651 du Code civil du Québec;

#### **Description technique**

Un emplacement situé dans la Municipalité du Canton de La Minerve, circonscription foncière de Labelle, composé comme suit :

1- Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de figure irrégulière du lot numéro VINGT-QUATRE « B » du rang HUIT (ptie 24B, rg 8) au cadastre officiel du CANTON DE LA MINERVE; BORNÉ vers l'ouest par le lot numéro 24B-3, rang 8, canton de La Minerve, étant le chemin Allard, vers le nord par le lot numéro 24B-5, rang 8, canton de La Minerve, vers le nord-est, le sud, le sud-est et l'est par le lac Équerre, et à nouveau vers le sud par une autre partie du lot numéro 24B, rang 8, canton de La Minerve; MESURANT vingt mètres et soixante-treize centimètres (20,73 m) et trente-six mètres et vingt centimètres (36,20 m) vers l'ouest le long du chemin Allard, quatre-vingt-un mètres et quatre-vingts centimètres (81,80 m) vers le nord, quarante mètres et cinquante centimètres (40,50 m) vers le nord-est, le sud, le sud-est et l'est le long de la rive du lac Équerre, et soixante-six mètres et soixante-neuf centimètres (66,69) à nouveau vers le sud; CONTENANT en superficie trois mille cent trente-six mètres carrés et huit dixièmes de mètre carré (3 136,8 m<sup>2</sup>);

Ainsi que le tout se trouve présentement avec la maison dessus construite dont l'adresse est 5, chemin Allard, La Minerve, province de Québec, J0T 1S0, circonstances et dépendances.

L'immeuble ci-dessus désigné est montré à un plan (numéro 42 058-A) préparé par Guy Barbe, arpenteur-géomètre, le vingt-neuf avril mil neuf cent quatre-vingt-seize (29 avril 1996).

- 2- Un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie de figure irrégulière du lot numéro VINGT-QUATRE « B » du rang HUIT (ptie 24B, rg 8) au cadastre officiel du CANTON DE LA MINERVE; BORNÉ au sud par la ligne séparative des lots numéros 23B et 24B, rang 8, canton de La Minerve, vers l'ouest nord-ouest et le nord-ouest par le lot numéro 24B-2, rang 8, canton de La Minerve, étant le chemin Preston, et vers le nord-est par le lot numéro 24B-3, rang 8, canton de La Minerve, étant le chemin Allard; MESURANT cinq cent huit pieds et trente-neuf centièmes de pied (508,39'/154,96 m) au sud le long de la ligne séparative des lots numéros 23B et 24B, rang 8, canton de La Minerve, quatre-vingt-onze pieds et vingt-sept centièmes de pied (91,27'/27,82 m) vers l'ouest nord-ouest et successivement deux cent vingt-six pieds et un centième de pied (226,01'/68,89 m) et deux cent soixante-douze pieds et trois centièmes de pied (272,03'/82,91 m) vers le nord-ouest le long des limites est sud-est et sud-est du lot numéro 24B-2, rang 8, canton de La Minerve, et successivement cent quatre-vingt onze pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (191,81'/58,46 m) et trois cent dix pieds et dix-neuf centièmes de pied (310,19'/94,55 m) vers le nord-est le long de la limite sud-ouest du lot numéro 24B-3, rang 8, canton de La Minerve; CONTENANT en superficie cent trente-deux mille huit cent quarante-deux pieds carrés (132 842,0 pi<sup>2</sup>/12 341,02 m<sup>2</sup>);

L'emplacement ci-dessus désigné est montré à un plan préparé par Guy Barbe, arpenteur-géomètre, le cinq septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (5 septembre 1978) et annexé à l'acte publié à la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 140893.

AUTORISE la demanderesse à utiliser la force raisonnable nécessaire et à faire appel à la Sûreté du Québec si nécessaire;

LE TOUT sans frais.»

ADOPTÉE

**2010.04.88**  
**(5.9)**

**MANDATER ME ST-JEAN, DE LA FIRME GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS, DANS LE DOSSIER DU 282, CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD**

Considérant que des procédures légales doivent être prises dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me St-Jean, de la firme Godard Bélisle St-Jean & Associés à entreprendre les procédures légales pour outrage au tribunal et l'enlèvement des chiens, dans le dossier du 282 chemin Isaac-Grégoire sud.

ADOPTÉE

**(5.10) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME  
ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**2010.04.89  
(6.1) ENGAGEMENT DE LA PRÉPOSÉE AU BUREAU DE L'ACCUEIL DE LA  
RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE ET AU BUREAU  
D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA MINERVE**

Considérant que la Municipalité de La Minerve a un contrat de services avec la Réserve faunique Papineau-Labelle ;

Considérant que la Municipalité de La Minerve veut également donner un service d'information touristique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager pour la saison 2010 au bureau de l'Accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au Bureau d'information touristique madame Danielle Brisson en tant que préposée et responsable, au salaire de 13,74 \$ .

D'autoriser que les dépenses relatives à la formation soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2010.04.90  
(6.2) CHOIX D'UN NOM POUR LE PARC DE LA RUE DES FONDATEURS**

Considérant le concours fait auprès des enfants de l'école la Relève;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le parc de la rue des Fondateurs « La place des sourires ».

Et qu'un bon d'achat de 100\$ de la librairie La Promenade soit remis à la personne ayant suggéré ce nom.

Et qu'une inauguration officielle aura lieu 25 mai 2010 à 10 :00 sur le site de la place des sourires.

ADOPTÉE

**2010.04.92  
(6.3)**

**NOMINATION DES FINALISTES POUR LE CONCOURS DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE**

Considérant les candidatures proposées par les organismes;

Considérant les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers que les finalistes pour le concours du bénévole de l'année 2010 à La Minerve sont :

Monsieur Yvon Durand  
Madame Denise Fafard  
Madame Marielle Grégoire-Potts

ADOPTÉE

**2010.04.91  
(6.4)**

**APPUI À LA DÉMARCHE RÉGIONALE DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE**

Considérant la demande de l'association de chasse et pêche de La Minerve pour que la Municipalité se joigne à une démarche régionale visant à modifier la gestion du cerf de Virginie;

Considérant que ce conseil est en accord avec la démarche.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS  
APPUYÉ PAR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Mme Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, de restreindre au maximum la récolte de femelles et de faons et de limiter la récolte de mâles à ceux possédant un minimum de trois pointes sur un côté du panache pour les zones 10 Est, 11 Est et 15 Ouest et à partir de l'automne 2010.

ADOPTÉE

**(6.5) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**(7.0) VARIA**

Prochaine séance régulière du Conseil le mardi le 3 mai 2010 à 20 heures.

**(8.0) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2010.04.93  
(9.0) LEVÉE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier  
André Séguin

---

Le maire,  
Jacques Gévry

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2010.04.62, 2010.04.66, 2010.04.67, 2010.04.68, 2010.04.70, 2010.04.71, 2010.04.72, 2010.04.73, 2010.04.74, 2010.04.77, 2010.04.85, 2010.04.86, 2010.04.88, 2010.04.89.

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin